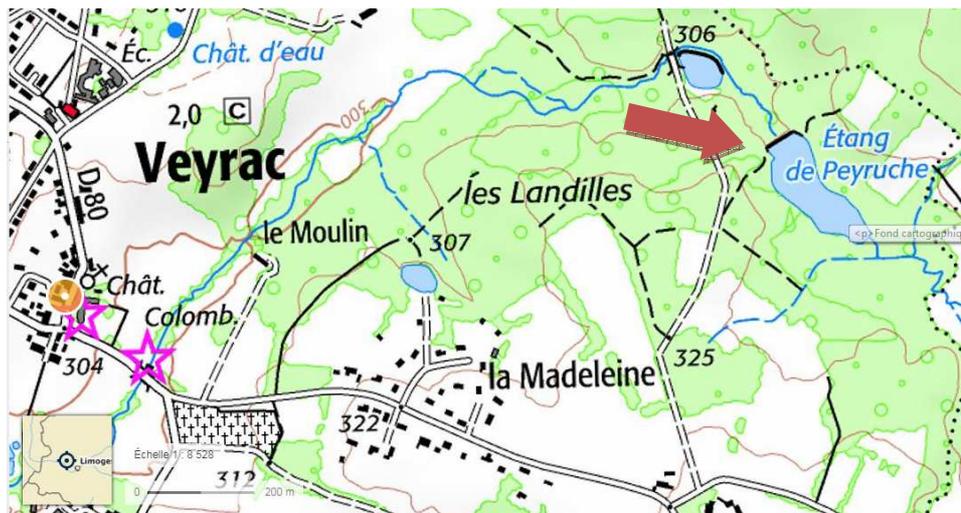


EFFACEMENT DE L'ÉTANG DE PEYRUCHE COMMUNE DE VEYRAC (87)



Le plan d'eau de Peyruche était situé en barrage du cours d'eau « le Glanet », affluent de 17 km de la Glane. Il était loué par une association pour la pêche mais offrait une faible diversité de poisson car colonisé par le silure.

Le bassin de la Glane compte la plus forte densité de plans d'eau du bassin Loire-Bretagne avec près de 1.000 plans d'eau pour 314 km². (le bassin versant de la Vienne compte 120 000 étangs pour 21 160 km²).



La DDT a demandé au propriétaire d'étudier la mise aux normes cet étang de 2,5 ha dont l'existence légale a été validée comme antérieure à 1829.

Deux pistes d'aménagement ont été explorées par un bureau d'études :

- L'effacement du plan d'eau ;
- Sa régularisation avec en complément du bassin de décantation, l'installation d'un système d'évacuation des eaux de fonds, d'un dispositif pour assurer le respect du débit réservé, la vérification du dimensionnement du déversoir de crue (à ce jour, canal à ciel ouvert de 2,50 m × 0,40 m et aqueduc de 0,40 × 0,40 m), la remise en état de la chaussée et la création éventuelle d'une dérivation avec le dimensionnement et le positionnement d'un répartiteur amont.

Considérant les coûts restant à charge, les bénéfices possibles pour la qualité des milieux et de l'eau et l'état de dégradation de l'ouvrage, l'effacement a été retenu par le propriétaire. En effet, en période de crue, une surverse de plus de 3 mètres de large s'était progressivement formée sur la chaussée portant un chemin communal. Un risque de rupture de la chaussée était relevé.

Maître d'ouvrage : Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne (SABV).

Période de réalisation et durée des travaux : Construction du bassin de décantation et abaissement de l'étang (juin 2016) – Vidange et pêche juillet 2016 – Nouvel abaissement et avancée des terrassements (novembre 2016) – Fin des travaux (avril 2017).

Entreprise ayant réalisé les travaux : MASSY TP (Boisseuil, 87)

Etude : Impact Conseil

Coût total et financements du projet : 40 000 € TTC (80% AELB + Région NA)





Le bassin de décantation



Vue vers l'amont - le gué



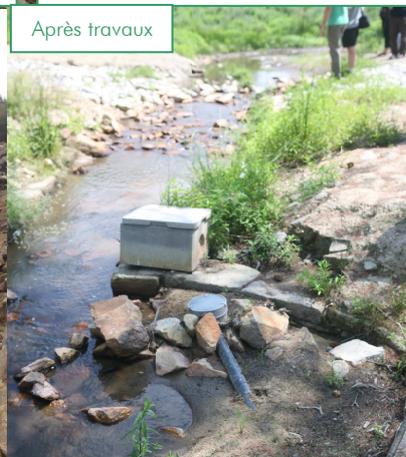
Vue vers l'aval - visite élus des AAPMA87 - 2017



Avant travaux



En travaux



Après travaux

Réaménagement de la prise d'eau pour continuer à alimenter un bassin à l'aval

Informations sur les aspects administratifs : Travaux effectués sous DIG dans le cadre du CTMA. La digue appartient à la commune de Veyrac (chemin rural) qui a donné son accord pour les travaux et les deux parcelles situées en aval de la digue appartiennent à des tiers qui ont donné leur accord pour les travaux moyennant remise en état du site et installation d'un bélier hydraulique pour l'alimentation de leur propre étang déconnecté par cet effacement.

Informations complémentaires sur la prestation : Une vidange préalable a dû être réalisée. Trois mètres de vases étaient accumulées à la bonde. Un bassin de décantation de 300 m² pour 1,5 mètre de fond a été créé et a parfaitement joué son rôle à l'aval de l'ouvrage.

Documents utilisés qui seraient disponibles : CCTP-Etude pour la régularisation de l'étang : http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/218/CCP_Etude%20pour%20la%20regularisation_Etang_Peyruche%20ou%20son%20effacement%20a.pdf

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Avant : L'étang contribuait au réchauffement global des eaux et influait sur les débits, leur quantité et leur qualité. La gestion piscicole lors de la vidange a permis de retirer l'ensemble des silures qui avaient aleviné. Des petits silures avaient été pêchés lors d'une pêche de sauvegarde plus de 10 km en aval sur le cours même du ruisseau !

Avant : Une importante zone humide jusqu'alors inondée a vu le jour. L'explosion de la végétation est pour l'heure difficilement contrôlable, les sédiments n'étant pas totalement ressuyés. La rivière se calibre elle-même un sillage dans le fond de l'ancien étang. Il est envisagé de réaliser une plantation d'aulnes voire de frênes (maladie ?) et de chênes sessiles en bordures.

Suivi mis en place :

Il n'y a pas eu de suivi spécifique planifié mais une pêche électrique de contrôle a été demandée à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Haute Vienne.

Commentaires : Ce site fait l'objet d'une valorisation dans le webdocumentaire www.aufildelaglane.fr une vidéo avec les différentes étapes de mise en œuvre s'y trouve (à qui saura bien chercher !)

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Yoann BRIZARD - 05 55 70 77 17- y.brizard@syndicat-bassin-vienne.fr

PDT : Philippe BARRY- Pôle admin. des écuries - 38, Av. du Pdt Wilson - 87700 Aix-sur-Vienne

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.cpa-lathus.asso.fr/tmr